

**SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2018**

---

**DÉCISION N° 2018 / 81 /LIGNE ELEC VAL MEUSE VAL MOSELLE / 1**

---

**RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT ÉLECTRICITÉ  
ENTRE VAL DE MEUSE ET VAL DE MOSELLE (55) (54)  
RECONSTRUCTION A 225 KV DU TRONÇON A 63 KV DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE VANDIERES-VOID**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8,
- vu le courrier de saisine de Madame Claire GRANDET, Directeur du Département Concertation et Environnement de RTE, en date du 3 septembre 2018, demandant à la CNDP de désigner un garant de la concertation préalable,
- vu le dossier de concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et la démarche de concertation proposée, transmis le 3 septembre 2018,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

La Commission désigne Madame Valérie TROMMETER comme garante de la concertation préalable du projet de reconstruction à 225 000 volts du tronçon à 63 000 volts de la ligne électrique Vandières-Void, avec l'appui de Monsieur Bernard FERY.

La Présidente



Chantal JOUANNO